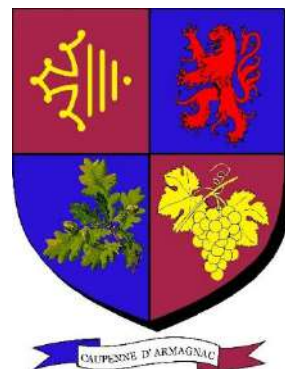




Que vous at dises

Nous vous disons



Un arbre remarquable Route de Soucaret

Février 2022 N°14

Edito du Maire



Dans le dernier numéro de ce QUE VOUS AT DISES nous avons espéré une amélioration pour 2021. Or, cette année comme la précédente a été marquée par des mesures limitant nos libertés. Notre vie locale s'est vue privée d'évènements festifs et de moments de convivialité.

J'ai une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés l'an passé. La communauté Caupennoise a été bouleversée par la disparition de six Caupennois dont deux jeunes du village.

Dans ce numéro 14 nous vous présentons les principales actions engagées et réalisées par le conseil municipal, les informations essentielles pour continuer à appréhender les changements imposés par notre ruralité.

En 2021 le conseil municipal a continué son programme d'investissement, notamment par l'acquisition de matériels (tracteur, chargeur, broyeur) qui permettra de maintenir accessibles en toute sécurité les chemins ruraux ainsi que les sentiers de randonnée et la forêt communale; la numérisation des titres de concessions des trois cimetières ainsi que la régularisation des concessions relevant du régime du terrain commun; l'acquisition de terrain nu à Espagnet et d'un terrain boisé au lieu-dit Martet; la mise en place de glissières au chemin de Lapède; la pose de panneaux sur le sentier pédagogique; la préparation de la future plantation de peupliers de la forêt communale et la mise en place d'une benne à déchets verts au village.

Le conseil municipal a également maintenu le soutien aux personnes âgées mais a aussi aidé les jeunes par les chantiers d'été ou la bourse au permis de conduire.

L'année 2022 ne manquera pas de projets notamment avec la pose des panneaux des voies communales, le réaménagement de l'espace avec la réfection des toilettes et la climatisation des locaux de l'école maternelle; la sonorisation des salles; l'acquisition de terrains au village pour permettre l'extension du lotissement Monjan; les enjeux du Plan Local d'Urbanisme actuellement en préparation et de la mise en place de l'adressage qui nous l'espérons amélioreront les conditions d'urbanisme, d'acheminement de courrier et de circulation,

Cette année 2022 sera aussi marquée par des évènements politiques forts avec l'élection présidentielle et les élections législatives et le devoir de civisme nous appelle tous à participer à ce moment.

Les associations en souffrance depuis deux ans ont été aidées financièrement afin que l'aspect financier ne soit pas un frein à leur reprise. Nous espérons qu'elles pourront bientôt nous accueillir pour pouvoir reprendre le bien vivre ensemble.

L'équipe municipale vous souhaite une bonne lecture et attend avec impatience cette sortie de crise pour échanger et se retrouver lors des quelques évènements prévus qui animeront sûrement cette année 2022 ; cet espoir est vital pour notre équilibre social.

Sommaire

Informations municipales

• Le Budget de la commune	P1 - 4
• Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)	P5 - 6
• Les demandes d'Urbanisme en ligne	P6 - 7
• Le Lotissement communal : Monjan	P7
• L'école maternelle	P8
• L'Adressage	P9 - 10
• Le Tracteur	P10
• La benne à déchets verts	P11
• Le CCAS	P11
• Le Recensement	P11
• Les cimetières	P12
• Les projets	P12
• Le 8 mai et le 11 Novembre	P12
• Collecte de sang à Caupenne d'Armagnac	P13 – 14
• GROUPAMA OCCITANIE et les gestes qui sauvent	P15
• Bénévolat	P 15
• Octobre Rose	P16
• France Services	P17
• Le brûlage	P18
• Le SICTOM	P19 - 20
• Bourse au permis de conduire	P21
• Les chantiers jeunes	P21 - 22
• Le Sentier Pédagogique	P22
• Un grand vert d'Armagnac	P23
• Les Jussies	P24
• Les Manœuvrées	P25
• L'Etat civil 2021	P26

La Vie associative

• Le foyer rural	P27
• Le comité des fêtes	P28
• Le réveil Caupennois	P28 - 29
• Les papillons jaunes	P29
• La Société de chasse	P30
• Les Caup's Country	P31

Qui sont ces Caupennois

• Guillaume PANTAINÉ	P32 - 35
----------------------	----------

Espace détente

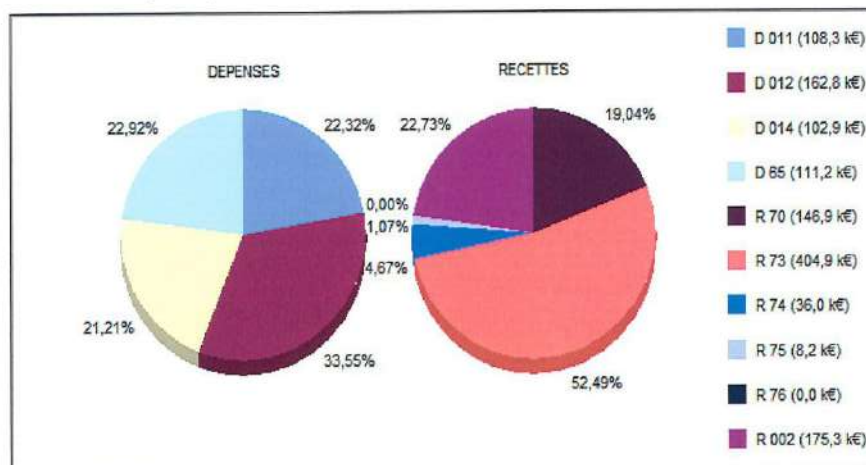
• Clin d'œil au nouvel an Chinois	P36
-----------------------------------	-----

Informations Municipales

• LE BUDGET de la COMMUNE

Réalisé 2020

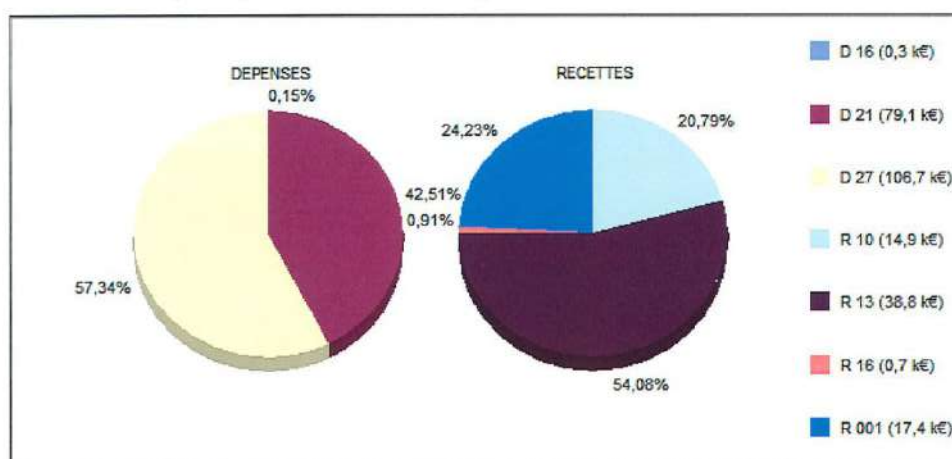
Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2020



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	108 322,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	162 795,25
014	Atténuations de produits	102 925,00
65	Autres charges de gestion courante	111 225,71
	TOTAL DEPENSES	485 268,58

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	146 891,84
73	Impôts et taxes	404 858,45
74	Dotations et participations	35 999,33
75	Autres produits de gestion courante	8 227,81
76	Produits financiers	3,62
002	Excédent de fonctionnement reporté	175 312,63
	TOTAL RECETTES	771 293,68

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépense et recette - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2020

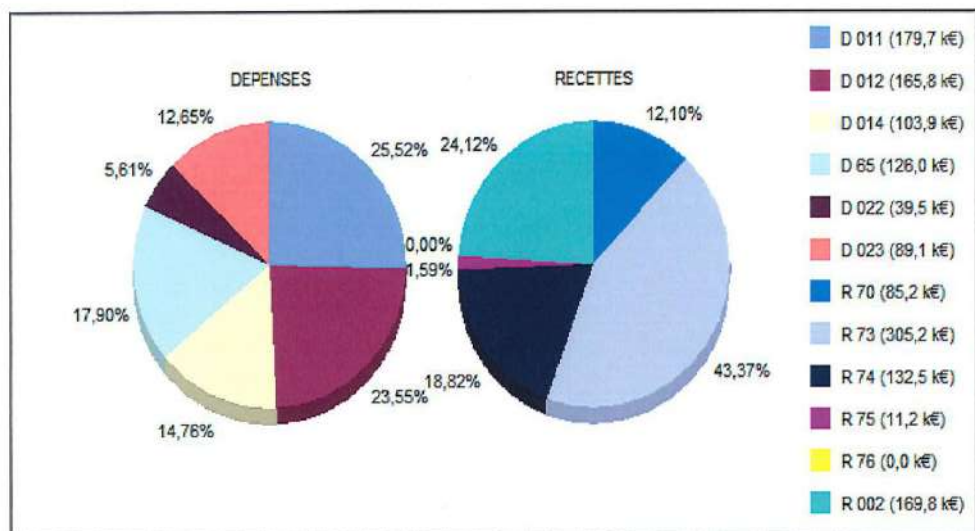


Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	280,00
21	Immobilisations corporelles	79 082,69
27	Autres immobilisations financières	106 666,43
	TOTAL DEPENSES	186 029,12

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 924,03
13	Subventions d'investissement reçues	38 830,86
16	Emprunts et dettes assimilés	650,00
001	Excédent d'investissement reporté	17 396,99
	TOTAL RECETTES	71 801,88

Prévisionnel 2021

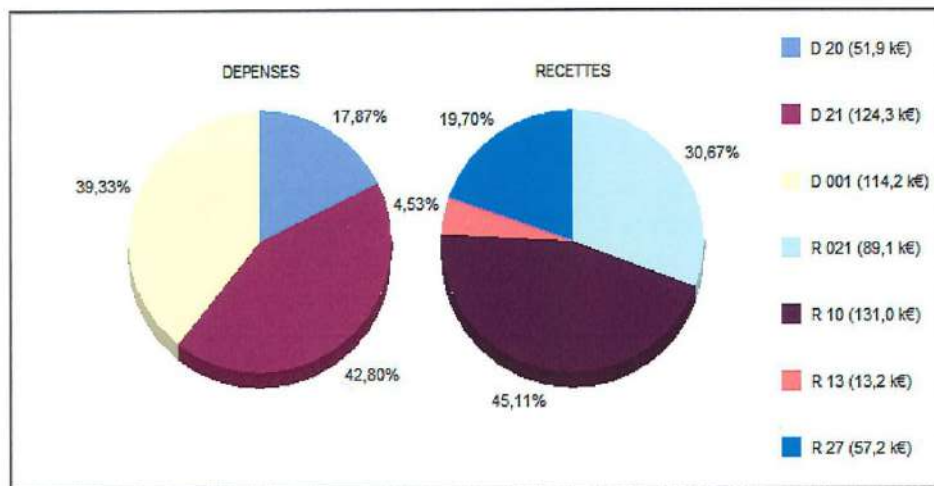
Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2021



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	179 650,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	165 780,00
014	Atténuations de produits	103 903,00
65	Autres charges de gestion courante	126 013,00
022	Dépenses imprévues	39 461,00
023	Virement à la section d'investissement	89 057,00
	TOTAL DEPENSES	703 864,00

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	85 154,00
73	Impôts et taxes	305 240,00
74	Dotations et participations	132 488,00
75	Autres produits de gestion courante	11 180,00
76	Produits financiers	4,14
002	Excédent de fonctionnement reporté	169 797,86
	TOTAL RECETTES	703 864,00

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2021



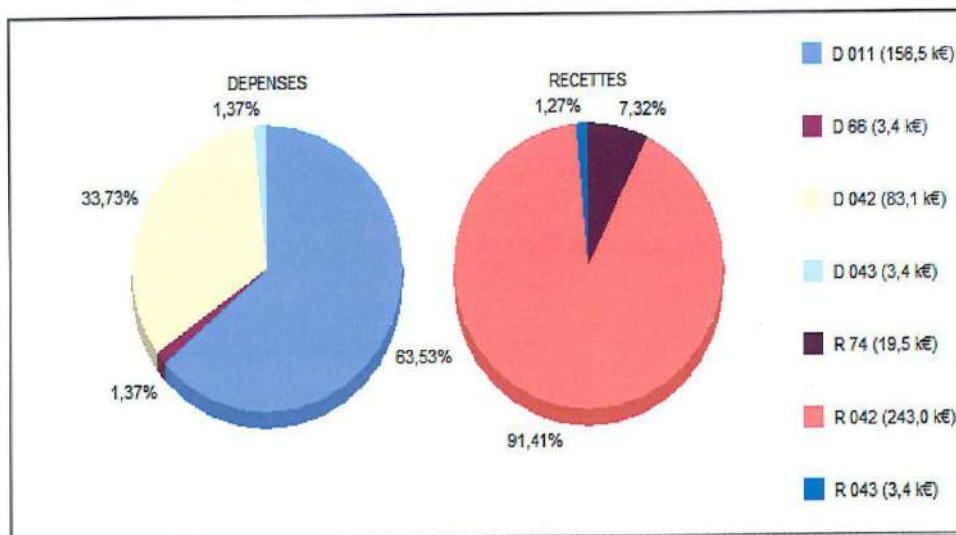
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
20	Immobilisations incorporelles	51 900,00
21	Immobilisations corporelles	124 290,76
001	Déficit d'investissement reporté	114 227,24
	TOTAL DEPENSES	290 418,00

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	89 057,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	130 993,33
13	Subventions d'investissement reçues	13 154,00
27	Autres immobilisations financières	57 213,67
	TOTAL RECETTES	290 418,00

- **LE BUDGET lotissement Monjan**

Budget réalisé 2020

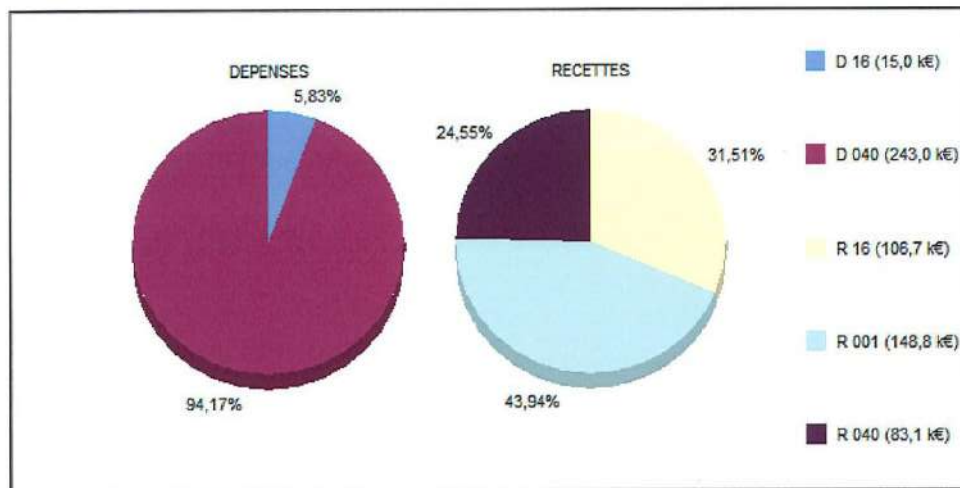
Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - LOTISSEMENT MONJAN - 2020



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	156 524,88
66	Charges financières	3 385,26
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 099,70
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	3 385,26
	TOTAL DEPENSES	246 395,10

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
74	Dotations et participations	19 457,73
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	243 009,84
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	3 385,26
	TOTAL RECETTES	265 852,83

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépense et recette - LOTISSEMENT MONJAN - 2020

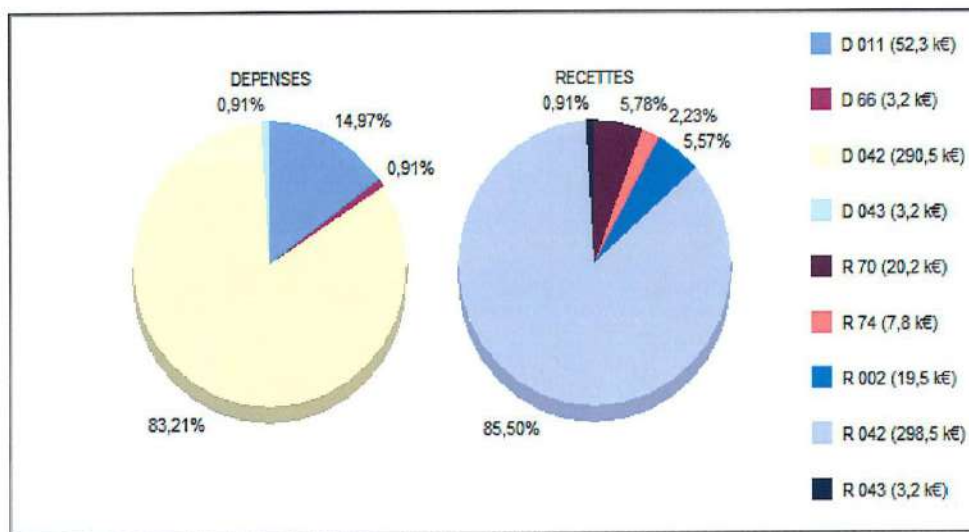


Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	15 047,47
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	243 009,84
	TOTAL DEPENSES	258 057,31

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	106 666,43
001	Excédent d'investissement reporté	148 767,57
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 099,70
	TOTAL RECETTES	338 533,70

Budget prévisionnel 2021

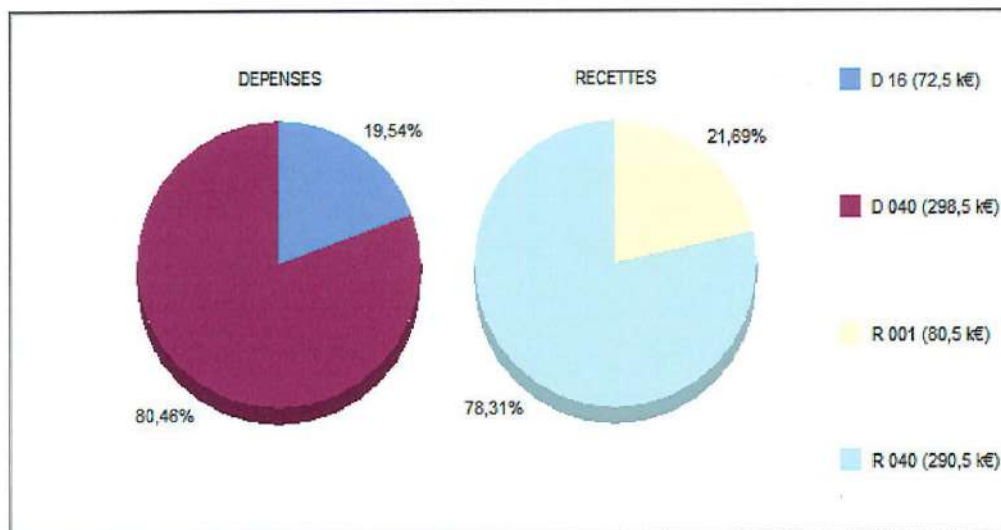
Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - LOTISSEMENT MONJAN - 2021



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	52 285,70
66	Charges financières	3 165,57
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	290 545,55
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	3 165,57
	TOTAL DEPENSES	349 162,39

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	20 197,98
74	Dotations et participations	7 800,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	19 457,73
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	298 541,11
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	3 165,57
	TOTAL RECETTES	349 162,39

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette - LOTISSEMENT MONJAN - 2021



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	72 480,83
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	298 541,11
	TOTAL DEPENSES	371 021,94

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	80 476,39
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	290 545,55
	TOTAL RECETTES	371 021,94

- **LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Le conseil Municipal dans sa séance du 18 février 2022 a arrêté les grandes lignes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dit PADD qui est l'un des documents les plus importants dans le cadre du PLU.

Il s'agit d'un document obligatoire qui informe les élus et les administrés dans le cadre de l'approbation d'un plan local d'urbanisme, visant à indiquer les souhaits de développement d'un territoire. Il s'agit des grands principes de développements en termes d'urbanisme et de transports.

Elaboré à partir du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) exprime les orientations générales d'aménagement choisies par le conseil municipal, en se conformant aux objectifs de développement fixés par la commune.

Le projet politique de la commune a été élaboré dans une logique de développement durable, conformément aux principes de loi. Ce moment de réflexion est l'occasion pour les élus, les personnes publiques associées et les citoyens de définir les contours et les contenus du projet communal, pour les 15 ans à venir.

Le rôle et le contenu du PADD sont règlementés à l'article L151-5 du code de l'Urbanisme.

Celui-ci définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers, et de préservation de remise en bon état des continuités écologiques
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues par la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
- Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales.

L'objectif consiste à établir un état des lieux complet afin d'appréhender les enjeux et faciliter la prise de décision des élus dans le but d'aboutir à un projet de territoire partagé par tous.

Conformément à l'article L.151-5 du code de l'urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques :

- D'aménagement
- D'équipement
- D'urbanisme
- De paysage
- De protections espaces naturels, agricoles et forestiers
- De préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
- D'habitat
- De transports et déplacements
- De réseaux d'énergie
- De développement des communications numériques
- D'équipement commercial
- De développement économique,

- De loisirs,
- De modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD sera consultable d'une part en mairie mais plus simplement sur internet, en effet toutes les communes doivent publier sur leur site internet leur PADD. Par ailleurs dans le cadre de la procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme, le PADD est consultable lors de l'enquête publique avec les autres documents.

Voici le calendrier de l'élaboration du PLU et vous serez invités à donner votre avis sur ces différentes applications décidées par le conseil municipal lors de l'enquête publique qui devrait se dérouler durant l'été 2022.

Procédure d'élaboration du PLU	Dates
Délibération du conseil municipal prescrivant l'élaboration du PLU	27/11/2020
Notification au préfet et aux personnes associées	11/12/2020
Possibilité de sursoir à statuer	
Ouverture de la concertation avec la population	10/01/2021
Phase d'étude	Février à avril
Diagnostic territorial	31/05/2020
Présentation du diagnostic aux exploitants agricoles de la commune	13/07/2021
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables	24/01/2022
Zonage	24/01/2022
Règlement graphique	24/01/2022
Projet de PLU transmis pour avis :	
Aux personnes publiques associées	20/02/2022
Aux communes limitrophes	20/02/2022
A l'EPCI concernée	20/02/2022
Réunion avec les services concernés	10/03/2022
Enquête publique (1 mois +1 mois)	
Modification éventuelle du projet	

- **LES DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE**

Toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme pourront être effectuées en ligne dès le 1^{er} janvier 2022. Ceux qui souhaitent s'en tenir au papier pourront continuer.

C'est l'une des familles de démarches administratives particulièrement fastidieuses qui se réalisait encore intégralement sur papier jusque-là : les demandes d'autorisation d'urbanisme. Que ce soit pour un permis de construire, une déclaration préalable de travaux, un certificat d'urbanisme voire un permis de démolir ou une demande de changement de destination, près de 1,5 million de demandes de ce type sont déposées chaque année et jusqu'à 40 services peuvent être consultés pour instruire un même dossier.

Des demandes qui passent forcément par la mairie de la commune concernée, qui nécessitent jusque-là de se présenter sur place aux horaires d'ouverture du guichet concerné et qui, enfin, consomment beaucoup de papier, la plupart des documents réclamés devant être fournis au moins en quadruple exemplaire... Et la navette peut alors débuter entre les divers services concernés, avec toujours le risque de perdre

l'un ou l'autre papier en cours de processus et sans aucune visibilité de l'état d'avancement du côté de l'administré.

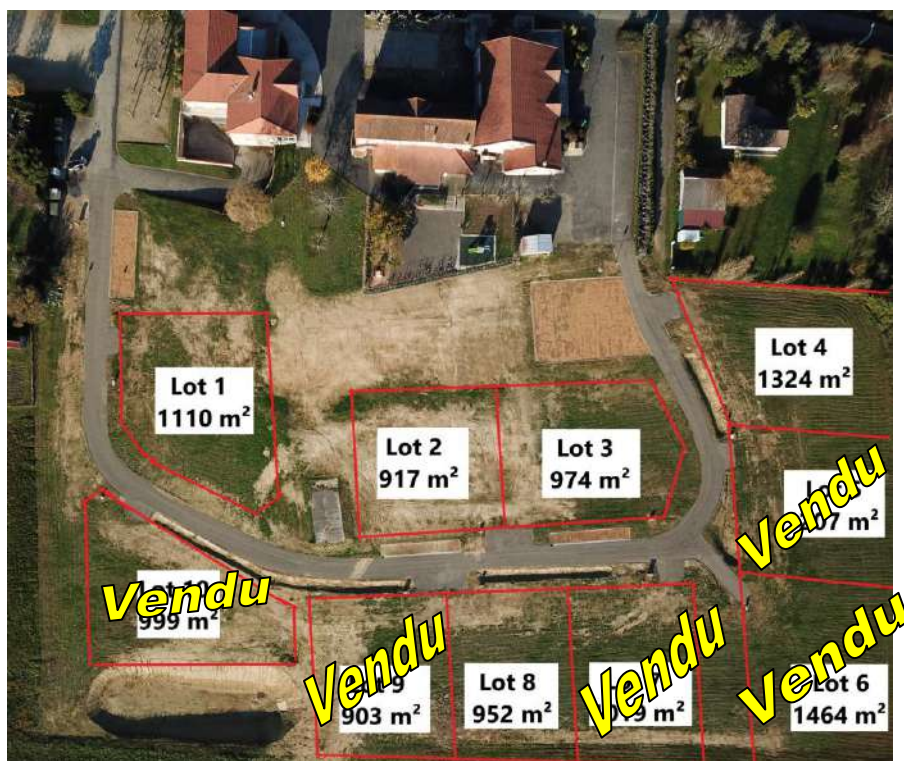
À compter du 1er janvier 2022, les choses vont évoluer. Les usagers, qu'ils soient des particuliers ou des professionnels pourront alors déposer leur fameux dossier par voie électronique quel que soit le lieu du projet concerné. Il ne s'agit que d'une possibilité et nullement d'une obligation, précise-t-on du côté du ministère de la Transition écologique tout en soulignant que cette dématérialisation se fera «à droit constant». Traduction: rien ne change du côté des pièces réclamées, ni du côté des délais légaux, ni surtout d'un principe essentiel dans ces demandes : celui du «silence vaut accord». Donc, en l'absence de réponse de la collectivité concernée dans le délai légal, la demande est tacitement acceptée.

Tout cela, conformément à l'article L.423-3 du code de l'urbanisme, issu de la loi Elan dans son article 62. Dans la pratique, les communes devront avertir leurs administrés de la démarche à suivre : envoi d'e-mail, recours à une plateforme en ligne, remplissage de formulaires numériques.

En application des dispositions relatives à la dématérialisation de l'urbanisme, nous vous informons qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, vous pourrez désormais déposer de façon dématérialisée vos demandes d'autorisations d'urbanisme via notre guichet en ligne à l'adresse : <https://pays-armagnac.geosphere.fr/guichet-unique>.

Nous vous rappelons également que le dépôt de vos dossiers au format papier reste toujours possible en les déposant auprès de l'accueil de la Mairie ou en les envoyant par courrier à l'adresse postale de la Mairie.

- **LE LOTISSEMENT COMMUNAL : MONJAN**



Le lotissement Monjan situé derrière l'école et exposé plein sud rencontre un réel succès. En effet dès la première année 5 lots ont été vendus ou réservés et la première construction sera vraisemblablement terminée fin 2022.

Aussi le conseil municipal dans sa séance du 18 juin 2021 a décidé d'acheter la maison Bore ainsi que les terrains attenants situés entre l'église et le lotissement afin de continuer d'accueillir de nouveaux habitants.

• L'ECOLE MATERNELLE



Le conseil municipal n'a cessé d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves de l'école maternelle du SIISBA. Tout d'abord après de multiples disparitions de vélos et trottinettes, celui-ci a décidé d'installer un abri sécurisé de 15 m2, entièrement construit par Thierry permettant de stocker les accessoires liés à l'Education Sportive ainsi que les jeux des récréations.

De plus à l'initiative de Véronique et Sylvie, les chantiers jeunes ont tracé et peint une marelle et un terrain de ballon prisonnier, jeux traditionnels qui développent l'esprit d'équipe de nos enfants.

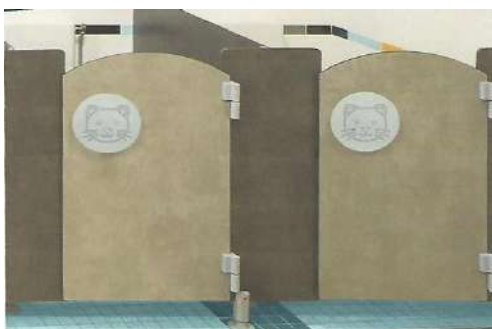
La cantine de Caupenne d'Armagnac est devenue cuisine satellite de celle de Nogaro et elle a été certifiée « Label Ecocert en cuisine » le 25/11/2020.



Ce référentiel de contrôle ECOCERT « en cuisine » a pour objectif de définir des critères exigeants permettant de garantir aux convives une cuisine qui :

- ✓ Favorise les produits biologiques locaux, dans les menus « fait maison » sains et équilibrés
- ✓ S'inscrit dans une démarche globale environnementale : lutte contre le gaspillage, gestion des déchets optimisée.
- ✓ Communique clairement ses prestations, les démarches engagées et son niveau de labellisation

Enfin le conseil municipal dans sa séance du 10 décembre 2021 a validé les différents devis pour améliorer l'intimité des toilettes des élèves ainsi que la climatisation de la salle de classe, de la cantine, du dortoir et du préau.



- **L'ADRESSAGE**

Une adresse normée est la base de la navigation de nombreux organismes remplissant des missions de service public comme l'acheminement du courrier et des colis, mais également les interventions de secours.

Créer des adresses normées permet à l'ensemble des administrés de bénéficier du même service et des mêmes conditions de sécurité sur l'ensemble de la commune.

Pour ce faire, la commune a dû, durant l'année 2021, reclasser sa voirie.

La nouvelle nomenclature ci-dessous :

N° Voie	Dénomination	Point d'origine	Point d'arrivée
VC 1	Route du Claous	D 147	limite commune de Panjas
CR1	Chemin du Claous	VC 1	entrée du bois
VC2	Route de Lagors	D 147	VC 6
VC 3	Route de Cantiran	D 147	D 143
VC 4	Route d'Espalière	D 147	VC 3
VC 5	Route de Toujet	D 143	CR 5
CR 5	Chemin de Toujet	maison	limite commune de Magnan
VC 6	Route de Jouanelle	D 147	D 143
VC 7	Route de Pouchiou	D 147	CR 7
CR 7	Chemin de Pouchiou	VC 7	CR 4
VC 8	Route du Moulin de Salles	D 147	limite commune de Salles d'Ac
VC 9	Route de Miselle	D 147	D 143
VC 10	Route de Soucaret	D 147	limite commune de Nogaro
VC 11	Route de Trescors	D 143	VC 9
VC 12	Route de Nauton	D 147	CR 12
CR 12	Chemin de Nauton	VC 12	champ
VC 13	Route de las Barthètes	D 147	CR 13
CR 13	Chemin de las Barthètes	VC 13	limite commune de Salles d'Ac
VC 14	Route de Hourquet	VC 15	CR 14
CR 14	Chemin de Hourquet	VC 14	RD 143
VC 15	Route d'Espagnet	D 143	CR 15
CR 15	Chemin d'Espagnet	VC 15	limite commune d'Arblade le Haut
VC 16	Route de Bourgela	D 143	CR 16
CR 16	Chemin de Bourgela	VC 16	limite commune d'Arblade le Haut
VC 17	Route de Curats	D 147	VC 3
VC 18	Route de Sourdois	VC 6	CR 18
CR 18	Chemin de Sourdois	VC 18	limite commune de Nogaro
VC 19	Route de Lassalle	VC 20	CR 19
CR 19	Chemin de Lassalle	VC 19	champ
VC 20	Route de Hourcade	D147	D 147
VC 21	Route de Monjan	D147	D147
CR 2	Route de Lapède	D 147	CR 11
CR 4	Chemin des Mouras	CR 3	champ
CR 6	Route Carrère de Bas	VC 1	VC 10
CR 9	Chemin de Minéou	VC 6	VC 9
CR 11	Route de Jantouet	VC 9	D 143
CR 17	Chemin de Bellevue	CR 11	champ

De ce fait, tous les panneaux des voies seront changés en 2022



La commune a aussi procédé à la numérotation des habitations et a distribué début janvier les plaques de numéro des boîtes aux lettres:

Afin d'assurer les missions de service public, il est important d'apposer votre numéro à votre convenance de façon qu'il soit visible depuis la voie publique.

- **LE TRACTEUR.**

Dans sa séance du 2 avril le conseil municipal à l'unanimité a décidé de l'acquisition de matériels consacrés à divers travaux sur la commune

Le choix s'est porté sur un tracteur d'occasion de 100cv 4 roues motrices équipé d'un chargeur frontal pour pouvoir effectuer les travaux de manutention et de terrassement ainsi que d'un broyeur d'accotement.

Cette acquisition permettra d'entretenir plus régulièrement les chemins non transférés à la Communauté de Communes ainsi que le sentier pédagogique autour du lac de Caupenne d'Armagnac et les chemins de Lagors, de Hourquet, de Minéou parcourus par les randonneurs.

Remise des clés



- **LA BENNE A DECHETS VERTS**

Dans sa séance du 18 juin le conseil municipal a voté l'achat d'une benne pour le stockage des déchets végétaux. Celle-ci a été installée sur une aire bétonnée située à l'entrée du lotissement MONJAN afin de permettre aux Caupennois de venir déposer leurs déchets à toute heure et de ne plus avoir à les brûler. Les déchets verts sont ensuite acheminés vers la plateforme de compostage de Gondrin



- **LE CCAS**

A l'occasion des fêtes de fin d'année 2021, le conseil municipal a distribué 105 colis de Noël aux personnes de plus de 65 ans résidant dans la commune. Cette année nous avons privilégié un coffret de produits locaux. Cette attention a été encore une fois très bien accueillie.

- **LE RECENSEMENT**

Le recensement a été effectué entre le 20 janvier et le 20 février sur notre commune. Yolande l'agent recenseur et Armand le coordinateur ont sillonné les routes de notre commune pour distribuer tout d'abord les formulaires qui permettaient de se recenser en ligne sur le site de l'INSEE, puis ils ont relancé les habitants avec des formulaires papier et ont enregistré les données dès leur retour. Les premières indications font ressortir 250 logements dont 22 vacants et 14 résidences secondaires. La population municipale est en hausse avec 447 résidents sur notre commune. Les autres indicateurs comme la population comptée à part seront donnés par l'INSSE et ne seront communiqués qu'en 2026.

Rappelons que ces chiffres sont très importants pour l'avenir budgétaire de notre commune

Nous remercions Yolande et Armand pour leur grand professionnalisme, leur rigueur et la grande qualité du travail d'enquête réalisé.

- **LES CIMETIERES**

Dans le cadre de la gestion de nos trois cimetières, les demandes de régularisation, de reprise et d'abandon de concessions peuvent être effectuées auprès de la mairie avant le 31 mai 2022.

- **LES PROJETS**

Dans sa séance du 10 décembre 2021, le conseil a validé plusieurs projets d'amélioration de la qualité d'accueil des bâtiments communaux. L'église du village sera sonorisée ainsi que les deux salles d'animation, un panneau d'informations municipales sera installé à proximité de la mairie, l'éclairage public étant très ancien sera rénové. La première tranche de travaux sera réalisée sur la place de l'école avec une mise en valeur de cette magnifique façade. Enfin l'éclairage public du lotissement MONJAN sera installé. Ces travaux devraient se dérouler tout au long de cette année.

- **LE 8 MAI ET LE 11 NOVEMBRE**

Compte tenu des mesures sanitaires prises par le gouvernement dans le cadre de la Covid 19 et afin de se conformer aux consignes préfectorales la cérémonie du 8 Mai s'est déroulée en comité restreint et sans public (le Maire et les trois Adjoints) à 11h avec dépôt de gerbe au monument aux morts.



Par contre pour le 11 Novembre, la cérémonie a pu rassembler les Caupennois tout en respectant les mesures sanitaires.

Les Caupennois étaient contents de pouvoir se retrouver pour ce moment important de la célébration de nos morts.

Merci à tous pour votre présence lors de cet acte de civisme et plus particulièrement aux deux pompiers volontaires résidents dans notre commune.



- **COLLECTE DE SANG A CAUPENNE D'ARMAGNAC**



C'est Caupenne d'Armagnac qui a accueilli les collectes de sang du 31 mai, 29 juillet et 11 octobre, puisque la salle d'animation de Nogaro était mobilisée pour la vaccination.

L'équipe médicale EFS de Tarbes (Établissement Français du sang) installée dans la Salle des Fêtes, a apprécié de pouvoir collecter dans de très bonnes conditions.

Pour Octobre Rose, la salle a été décorée avec des parapluies roses, des ballons roses, tandis que les bénévoles portent des masques roses et le ruban rose au poignet pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein.

Malgré le changement de lieu, les donneurs sont venus nombreux, 75 en moyenne par collecte, avec des jeunes nouveaux donneurs.



Le déroulement de la séquence « don de sang » a été appliqué avec rigueur :

- le candidat donneur reçoit un questionnaire très détaillé qui permet de déceler des incompatibilités temporaires ou permanentes avec un don,
- le questionnaire est vérifié au cours d'un entretien confidentiel, soit avec une infirmière pour les personnes âgées de 18 à 65 ans, soit avec un médecin pour celles qui ont plus de 65 ans,
- la tension du candidat est prise
- le prélèvement est lancé,
- une collation réparatrice est offerte aux donneurs,
- plus tard, une analyse du sang prélevé est pratiquée à l'EFS.



La Présidente de l'Association Don Du Sang Nogaro Aignan, Rolande DELORD, satisfaite du bilan a remercié chaleureusement Monsieur le Maire de Caupenne et son équipe qui ont aidé à l'installation et au rangement de la salle.

L'association a également rappelé que les réserves de sang sont faibles, et les nombreux appels de l'EFS mettent en évidence les besoins urgents, notamment en ce moment, de poches de sang pour tous les malades.



**Sachez que 1 don sauve
3 vies !**

- **GROUPAMA OCCITANIE ET LES GESTES QUI SAUVENT.**

Rencontre avec Jacques MARQUE président de la caisse locale de Nogaro :
Cette initiative de Groupama, avec la participation du Lieutenant Pascal Barbier des pompiers de Nogaro, répond à un besoin de notre société, mais aussi à l'intérêt que portent les Français aux gestes qui sauvent puisque 97 % se déclarent intéressés par cette cause qui a même été déclarée Grande Cause Nationale depuis septembre 2016.

L'objectif national en France est de former 80 % de la population d'ici 2022.

Une quinzaine d'habitants ayant fait le déplacement participaient aussi à cette formation.



- **BENEVOLAT**

La dématérialisation des démarches administratives engendre de nombreux problèmes, en effet pratiquement tous les documents sont exclusivement disponibles sur les sites internet.

Aussi pour répondre aux besoins des administrés en matière de conseil et d'aide pour remplir des documents administratifs Mme Françoise CAGNIN domiciliée 9 Route de Jouanelle, au lieu dit « le RAN », à Caupenne d'Armagnac se propose bénévolement pour aider toutes les personnes qui le souhaitent.

Vous pouvez prendre contact avec elle au 05 62 08 23 78 afin de prendre rendez-vous.

N'hésitez pas à faire appel à ses compétences, elle se déplacera à votre domicile si vous le souhaitez.

- **OCTOBRE ROSE**



Ce mouvement mondial en soutien aux femmes atteintes du cancer du sein est aussi l'occasion de mobiliser chacun autour de la lutte contre le cancer du sein. Octobre Rose est aussi l'occasion de rappeler à chaque femme âgée de 50 à 74 ans qu'elle peut agir pour sa santé, toute l'année, en participant au dépistage du cancer du sein.

Le cancer du sein tue 12100 personnes chaque année en France. Près de 80% des cancers du sein touchent des personnes de plus de 50 ans.

Le conseil municipal a organisé une marche de mobilisation « tous concernés, tous en rose » le dimanche 17 Octobre autour du Lac de Caupenne. Une cinquantaine de personnes ont répondu présent à cette invitation.

Merci à Pierre LABORDE, qui contribue déjà à cette cause en faisant de l'enrubanné rose, d'avoir installé ses ballots en bordure de route afin de rappeler à chacun que le cancer du sein est la première cause de mortalité par cancer chez la femme.

La commune a offert à tous les participants un teeshirt rose à l'effigie de cette collecte (5€ par teeshirt ont été reversés à la Ligue contre le Cancer par l'intermédiaire de la Fédération française de bowling partenaire de cette action)

Cette marche s'est terminée à la salle des associations autour d'un apéritif offert par la Municipalité.

Merci à tous pour votre participation.



- **FRANCE SERVICES**



Nogaro, le 25 janvier 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sur le Bas-Armagnac, à Nogaro, une France services ouvre ses portes !

Ce lundi 31 janvier 2022 la France services de Nogaro ouvrira ses portes. Ce nouvel espace ouvert à tous, facilite l'accès des citoyens aux services publics et un accompagnement au numérique.

Née de l'ambition d'un retour du service public au sein des territoires, la communauté de communes du Bas-Armagnac en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud se dote d'une France services. Un espace ouvert à tous, moderne et convivial, qui permet aux habitants du Bas-Armagnac d'accéder dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le lundi et mardi et de 14h à 16h le vendredi (fermé le mercredi et le jeudi après-midi), deux agents France services ont été formés pour accueillir et accompagner les usagers dans leurs démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, APL, carte grise, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne... En complément des démarches administratives, il est également possible d'accéder à des postes informatiques en libre-service.

A ce jour plus de 1 300 France services, dont 181 nouvelles, sont déployées dans tous les territoires pour aider les Français dans leurs démarches administratives du quotidien. En 2022, ce sont 2 000 France services qui seront labellisées sur l'ensemble du territoire.

CONTACT FRANCE SERVICES

La France Services se situe 80, rue Nationale à Nogaro.

Les agents de votre France services vous accompagnent du lundi au vendredi aux horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9h30-12h30	9h30-12h30	9h30-12h30	9h30-12h30	9h30-12h30
Après-midi	13h30-17h	13h30-17h	FERMÉ	FERMÉ	14h-16h

Vous pouvez également prendre rendez-vous au 05 42 54 04 52

• LE BRÛLAGE



NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS à L'AIR LIBRE !

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'égoutage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ **160 kg de déchets verts** par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné :
particuliers, entreprises,
exploitants agricoles et forestiers,
collectivités territoriales...

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions.

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

LES SOLUTIONS

Le **bruyage des végétaux** (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de **paillage** des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des **composteurs individuels** (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les déchets verts peuvent également être collectés dans les **530 déchetteries, plate-formes de compostages ou unités de méthanisation de la région Occitanie**. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il est également possible de **limiter la production de déchets verts** en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?



En France, **48 000 décès prématurés** par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de **2 000 en Occitanie**. (Source : Santé publique France, 2016)

Le brûlage de **60 kg** de déchets verts produit autant de particules que :

13 000 km parcourus par un véhicule diesel récent ;

3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante ;

14 000 km parcourus un véhicule essence récent ;

8 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.



(Source : selon un calcul basé sur l'ADEME, 2010)



Ensemble pour une meilleure qualité de l'air

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie



Pour en savoir plus
Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Occitanie



Atmo Occitanie
www.atmo-occitanie.org



Agence Régionale de Santé
www.ars-occitanie.fr



ADEME Occitanie
www.occitanie.ademe.fr

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

- **LE SICTOM**

Exercice 2020

Le budget 2020 présente un résultat total de clôture positif de **314 214.71€** avec un excédent de **144 010.63€** en fonctionnement et **170 204.08€** en investissement.



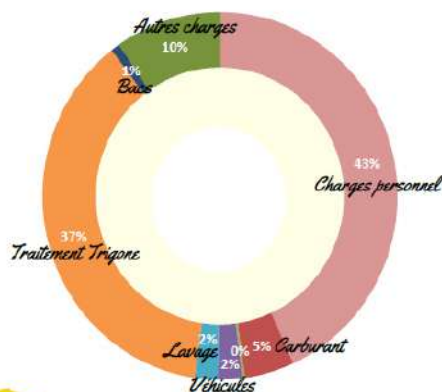
Le Budget de Fonctionnement

En 2020, le budget de fonctionnement s'élève à **4 704 648.69 €** en dépenses et **4 848 659.32 €** en recettes, avec un report d'exercice 2019 de 69 179.34€.

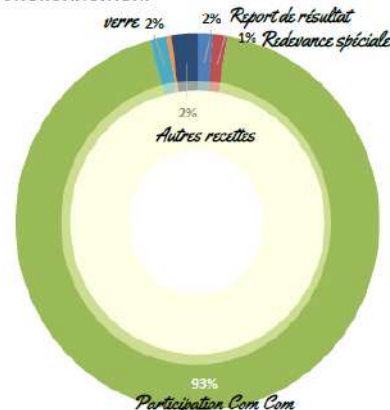
Les dépenses courantes sont en baisse de 3%. Les charges de personnel restent stables. Le coût du traitement est corrélé avec la baisse des gisements à enfouir. L'incitation à l'écoconduite a porté ses fruits sur le poste carburant (-15%). En augmentation, cette année, les équipements de protection des agents (priorité plus accrue cette année COVID) et les prestations de service avec une campagne de lavage et de désinfection des bacs complète.

Les recettes courantes sont stables. Avec la COVID, le chapitre « redevance spéciale » a perdu plus de 6%. En revanche, la vente de produits industriels (verre) a rapporté 1500€ de plus qu'en 2019.

Répartition des principales dépenses de fonctionnement



Répartition des principales recettes de fonctionnement



Tonnages collectés

Une année particulière avec des tonnages en baisse du fait majoritairement de la COVID 19.

23 451
Tonnes collectées

Si
Am
mer
sola
154.
9
Tor

On
Am
sola
154.
9
Tor

On
Am
sola
154.
9
Tor



9 964 tonnes
242 kg/hab



2 065 tonnes
50 kg/hab



9 728 tonnes
234 kg/hab



1 694 tonnes
41 kg/hab



Enfouissement
13097 tonnes
319 kg/hab.



Valorisation
9004 tonnes
218 kg/hab.
Hors gratuits

Evolution sur 10 ans des tonnages collectés



Scan de nos poubelles

Avec une baisse de plus de 3%, notre production d'ordures ménagères continue de diminuer même si l'analyse de nos sacs poubelle montre que des efforts simples permettraient de réduire facilement l'enfouissement de 60%.

9 964 T

Tonnes collectées

Ordures ménagères



Tonnes

9 964 tonnes



kg/hab.

242.33 kg/hab



-3.61 2020/2019

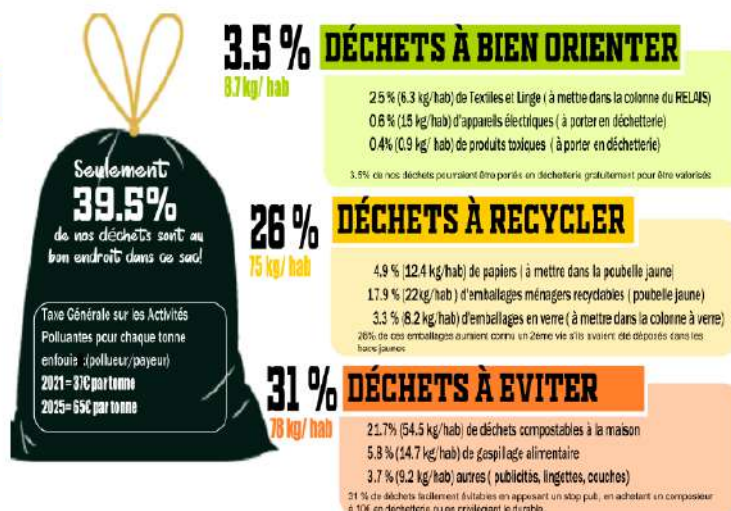


Tonnes

10 337 tonnes

Modecom : analyse du potentiel d'évitement dans nos sacs poubelles

Après celle de 2007, TRIGONE a fait réaliser par une entreprise agréée, une analyse détaillée de ce qui se trouve dans nos ordures ménagères et ainsi, permettre de déterminer les actions du futur **PLAN LOCAL DE PREVENTION** du GERS.



Organisation du service

44 agents | **46** Tournées /semaine | **2700** Emplacements



Moyen humain

44 agents dont 43 temps plein

3 encadrants
29 agents de collecte
8 gardiens de déchetterie
2 agents d'entretien
1 mécanicien
1 animatrice

Moyen matériel

8 camions de collecte
1 camion grue
2 véhicules électriques
2 véhicules utilitaires
1 master

Fréquences de collecte

Les véhicules parcourent plus de 240 000 kms /an



Ordures ménagères:

Porte à Porte: 2 fois /semaine en ville
Point de regroupement: 1 fois /semaine en campagne



Collecte sélective:

Porte à Porte: 1 fois /semaine en ville
Point de regroupement: 1 fois /semaine en campagne



Emballages en Verre:

Apport volontaire: 1 fois / 3 semaines

Equipements de collecte

2700 points de collecte
500 caissettes distribuées
311 colonnes à verre
72 colonnes à Textiles
9 déchetteries

>> actu 2021 : 20 nouvelles colonnes à textiles installées

- **BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE**

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes ; son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis). Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la commune de Caupenne d'Armagnac a décidé de mettre en place le dispositif de « la bourse au permis de conduire ».

- La participation de la commune s'élève à un forfait de 500 €.

Quatre jeunes : Allysia, Lou , Fabien et Christopher vont effectuer des travaux d'intérêt général (35heures) durant l'été sur la commune pour bénéficier de cette bourse.



- **LES CHANTIERS JEUNES**

Les chantiers jeunes 2021 se sont déroulés du 7 au 18 juillet. Lou, Marianne, Morgane, Marie, Anaïs, Fabien ont nettoyé et rangé l'école puis ils ont tracé et peint les parkings de l'école ainsi que les jeux de marelle et de ballon prisonnier.



Enfin ils ont scellé les quatre panneaux qui présentent les différents atouts du sentier pédagogique autour du Lac de Caupenne d'Armagnac.



- **LE SENTIER PEDAGOGIQUE**

Lors de notre dernière édition, nous vous avons présenté le projet de sentier pédagogique autour du lac d'irrigation de Caupenne d'Armagnac. Les panneaux d'information ont été posés pendant les chantiers jeunes et permettent de comprendre aussi bien la biodiversité que le fonctionnement de ce lac.

Ce parcours de 4km vous enchantera et sera source de discussions et de découvertes autour de ces 4 panneaux (Présentation du site, Irrigation, flore, faune).



• UN GRAND VERT D'ARMAGNAC

Le comité Syndical du Pays d'Armagnac a sélectionné 20 sites emblématiques du patrimoine naturel en partenariat avec les Communautés de communes et les communes concernées. Des aires pédagogiques sont aménagées pour présenter la richesse de la biodiversité et les écosystèmes des étangs, des rivières, des forêts alluviales et des prairies. Le panneau d'accueil du site du lac d'irrigation de Caupenne d'Armagnac a été installé sur la place du village afin que les visiteurs puissent stationner en toute sécurité et découvrir la qualité de l'environnement comme un marqueur de l'identité de l'Armagnac, faisant écho aux enjeux du XXI^e siècle en matière de biodiversité et de changement climatique.

LAC D'IRRIGATION DE CAUPENNE D'ARMAGNAC



Le paysage de l'Armagnac est étroitement lié à l'Homme. Au travers de ses activités, pisciculture, agriculture et viticulture, il a notamment créé des étangs et modelé les coteaux et les boisements. Ces mosaïques de milieux accueillent une biodiversité remarquable qu'il convient de préserver.

Quoi de mieux pour la préserver que de la connaître ? Partons ensemble à la découverte de la richesse naturelle de l'Armagnac !

PRESENTATION DU SITE

Bienvenue sur la commune de Caupenne d'Armagnac. Le chemin de randonnée autour du lac d'irrigation se trouve sur différents zonages environnementaux : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, et Natura 2000. Le lac a une superficie d'environ 23 hectares et son bassin versant est de près de 540 ha, c'est-à-dire que l'ensemble des eaux dans cet espace converge vers le lac.

INTÉRÊT DU SITE

Le lac de Caupenne et ses abords font partie du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon ». Mais qu'est-ce que Natura 2000 ? C'est un réseau de site européen créé pour préserver la biodiversité. Sur le territoire du Pays d'Armagnac, 5 sites ont été classés par la France dans ce réseau européen. Celui sur lequel vous vous trouvez s'étend sur les rivières du Midou et du Ludon ainsi que leurs affluents sur 8 530 ha entre le Gers et les Landes.

Cet territoire est une mosaïque paysagère importante pour de nombreuses espèces mais également pour la population locale en termes de qualité de vie, de traditions ou de loisirs. Il est en effet lieu d'activités variées : agriculture, sylviculture, chasse et pêche traditionnelles, activités de loisirs. Ces pratiques sont interdépendantes avec les milieux naturels, elles peuvent être à la fois garantes du bon état de conservation et source de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Au cours de votre balade autour du lac, vous découvrirez un exemple de lien entre activités humaines et biodiversité.

MILIEUX ET ESPÈCES À OBSERVER

L'une des espèces emblématiques de l'Armagnac est la Cistude d'Europe. Elle a également contribué à la classification en Natura 2000 de ce site. Mais qu'est-elle vraiment ?

C'est une tortue d'eau douce de petite taille (13 cm pour moins d'un kilo). Elle est reconnaissable à ses petites taches jaunes localisées un peu partout sur son corps. Elle occupe les mares et les étangs mais vous pourrez aussi la croiser dans les cours d'eau calmes, les lacs, les fossés, ... Elle recherche des habitats tranquilles et ensoleillés pour ses baignades de soleil (des plages en pente douce, du bois dans l'eau, etc.). Ces baignades de soleil sont son unique moyen pour maintenir sa température corporelle, elle thermorégule. C'est indispensable pour qu'elle puisse avoir une activité normale, il ne faut donc mieux pas la déranger. En hiver, elle hiberne en queue d'étang ou dans les mares en s'enfouissant dans la vase et sous les débris végétaux. Elle ne sortira qu'au printemps pour reprendre ses activités (alimentation, insolation, reproduction).

Si vous la croisez sur le chemin, veuillez ne pas la toucher et la laisser se déplacer par ses propres moyens, elle est sûrement à la recherche d'un lieu pour pondre.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans l'Armagnac de nombreux étangs existaient déjà, il y a plus de 200 ans. Ils constituaient déjà des réserves d'eau, de nourriture (poissons) et étaient utilisés pour la production d'énergie pour moulin à grain. De nos jours, les étangs de l'Armagnac sont encore plus nombreux et forment avec leurs milieux associés un véritable réseau de zones humides. Ces milieux sont toujours utilisés par l'Homme pour l'irrigation, la pisciculture, l'abreuvement du bétail, la pêche à la ligne, le tourisme, ... lorsque ces activités sont réalisées dans le respect de l'environnement, elles permettent de maintenir ces milieux en bon état.

CONSEIL POUR APPRÉCIER LE LIEU

Comprendre les liens entre les différents éléments qui composent la nature et se comporter comme un élément responsable dans un vaste système où tout agit sur tout.



- **LES JUSSIES**

Les 14 et 21 octobre, l'ADASEA, dans le cadre de sa mission de CATZH, a organisé 2 chantiers participatifs pour arracher des herbiers de Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) sur le lac de Caupenne. Les jussies sont des plantes aquatiques exotiques envahissantes venues d'Amérique du sud, il en existe 2 espèces différentes dans le Gers : Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) et la Jussie rampante (*Ludwigia peploides*). Elles possèdent une importante capacité de reproduction par graine ou par bouturage qui leur permet de coloniser très rapidement un milieu. Apparues depuis au moins 2001 dans le département, les jussies sont en nette progression. Ces espèces sont réglementées, leur transport et leur introduction sont interdits.



Le but de cette opération était de contenir les herbiers de cette plante exotique envahissante avant que ceux-ci ne colonisent la queue d'étang qui abrite des pieds d'Isnardie des marais (*Ludwigia palustris*) et de Souchet de micheli (*Cyperus michelianus*), espèces peu communes dans le département.



Les animateurs Natura 2000 et le président de la Société de Pêche de Caupenne d'Armagnac

Un arrachage manuel a permis d'être plus précis et plus sélectif afin d'impacter uniquement les pieds de Jussies. Au terme de ces 2 jours d'intervention, ce sont environ 1 710 L de Jussie qui ont été arrachés.

Ce chantier participatif a pu se faire grâce à la coopération de la mairie de Caupenne, de la Fédération de Pêche 32, des animateurs Natura 2000 et de la société de pêche de Caupenne qui sont venus arracher dans la joie et la bonne humeur. Merci à eux pour leur aide. Merci aux participants pour ce geste de protection de l'environnement. Pour plus de renseignements, rendez vous sur le site de l'ADASEA où des fiches techniques sur les jussies vous attendent :

https://www.adasea32.fr/sites/default/files/files/CAT-ARMAGNAC_FT-11_jussies_A4.pdf

La CATZH est une action co-financée par l'Agence de l'eau Adour Garonne et par le Fonds Européen de développement Régional.

- **LES MANOEUVRES**

Les travaux 2021 ont consisté à commencer le nettoyage du chemin Sourdois qui relie le quartier du Ran à Nogaro ainsi que le chemin de Hourquet qui relie le quartier du Nen à la route de Miselle.

Merci aux participants qui ont mouillé le maillot et préparé le grand nettoyage de cette année.



**La Convivialité
du petit déjeuner**

En 2022 les manœuvres se dérouleront les samedis 5 mars, 2 avril, 14 mai et 25 juin .

Celles-ci nous permettront de nous retrouver tout en favorisant le bien vivre ensemble, afin de recréer du lien tout en maintenant notre patrimoine.

Les travaux consisteront à poser les panneaux de la nouvelle nomenclature des voies de la commune et de terminer le nettoyage des deux chemins de Sourdois et de Hourquet.

Dans un souci d'organisation nous vous demandons de vous inscrire auprès de la mairie au 05 62 09 02 81 ;

Merci et nous vous attendons le 5 mars à partir de 8h00 .

L'équipe des bûcherons

**Jacky et Nell au
déblayage**



- ***L'ETAT CIVIL 2021***

Naissances

- CASTETS Lucas, Patrick, Franck né à Mont de Marsan
- CLAVE Romy, Charlotte, Bérengère née à Mont de Marsan
- MUSSET Léon, Patrick, Jean Pierre né à Mont de Marsan
- TARBE Eloïse née à Mont de Marsan
- VILLERMET Luna née à Mont de Marsan
- VIROT Jack né à Auch

Mariages

- BARRERE Julie et SMITH Joanne, Elise
- CASTETS Mickaël et DALES Elodie
- LE GARREC Yann Louis et SCHWARTZ Sylvie Renée

Décès

- BRETHES Edmond
- BRETHES Josée, Luce, Madeleine née PINQUET
- BRETHOUS Eric
- CLAVERIE Odette, Firmine, Maria née BENQUET
- LASSIS Philippe
- MERCIER Jacques, Gilbert

La Vie Associative

• LE FOYER RURAL

Au début de l'été, notre association a souhaité redynamiser le village en remplaçant la traditionnelle soirée grillades par un repas avec un plat unique : une paëlla.

En respectant le protocole sanitaire en vigueur près de 150 personnes se sont retrouvées sous les platanes le samedi 10 Juillet. Cette soirée a connu un vrai succès grâce à l'excellente et copieuse paëlla qui a régalé tous les convives présents ; tous ont également apprécié de se retrouver, que du bonheur.

Le vide grenier a eu lieu le dimanche 12 septembre avec une soixantaine d'exposants. Le soleil a permis de passer une bonne journée et les grillades et frites du midi ont connu une forte affluence.



Il n'y a pas eu de concours de quilles en 2021 mais nos licenciés se sont entraînés et quelques petites rencontres inter club leur ont permis de continuer cette pratique.

Si la situation sanitaire le permet notre assemblée générale se tiendra au mois de mars.

Les concours de quilles vont reprendre, nous aurons un concours qualificatif le **samedi 21 mai** et le trophée Francis Claverie sera remis en jeu le **samedi 23 juillet** à 15h ; ce concours est ouvert à toutes et à tous.

Notre soirée estivale aura lieu le **samedi 25 juin** avec une PAELLA et notre vide grenier sera organisé le **dimanche 11 septembre**.

En cette année 2022, nous espérons vous retrouver nombreux et partager de bons moments de convivialité.

Nous vous rappelons que notre association récupère les bouchons en plastique et en liège :

Les bouchons en plastique acceptés sont uniquement les bouchons de boisson (eau, lait, soda, jus de fruits, compotes...)

Ne jetez plus vos bouchons de liège, ils sont utiles pour la recherche contre le cancer.

- **LE COMITE DES FETES**



Le Comité des fêtes est impatient de vous accueillir pour les fêtes patronales qui devraient avoir lieu le dernier week-end d'Août 2022 et espère pouvoir organiser la maïade des élus durant l'été sous réserve des conditions sanitaires. Nous vous tiendrons informés de l'organisation de ces manifestations.

- **LE REVEIL CAUPENNOIS**

2021 aura été encore une année difficile pour le Réveil Caupennois, comme pour l'ensemble des associations d'ailleurs.

La crise sanitaire a eu un gros impact sur les activités prévues.

L'assemblée générale du Réveil Caupennois a pu se tenir le 29 juin. Nombre d'adhérents étaient présents et heureux de pouvoir se retrouver enfin ! A l'issue de la réunion, un goûter était servi et rires et bavardages étaient au rendez-vous.





Malheureusement, seules quelques après-midi « passe-temps » ont pu se faire. Pas de sortie, pas de repas. Tout ce qui était prévu a dû être annulé pour raisons sanitaires.

Le repas de Noël a été annulé en raison de l'état de santé de certains d'une part et des conditions sanitaires d'autre part.

Nous espérons qu'en 2022 la situation sera plus claire, que la vie retrouvera son cours normal et que de ce fait, nous pourrons retrouver toutes nos activités.

Prenez soin de vous et, nous l'espérons, à bientôt.

• **LES PAPILLONS JAUNES**

Une année pas comme les autres..

Nous avons élaboré et programmé des ateliers récréatifs et créatifs.....

Mais.....

Pour se retrouver, organisation d'un pique-nique sur les berges du lac de l'uby.
Ce premier jour de Juillet, il fait beau, auberge espagnole et ce fut un moment de bonheur et de gaîté!

Septembre :

Participation au vide grenier de Caupenne

Randonnée autour du lac de Caupenne suivi d'un goûter

Octobre :

Atelier de moulage en ciment

Sortie et découverte de l'Abbaye de Tarasteix "Notre dame de l'Espérance"

Novembre :

Atelier de découpage et de collage

Sortie au restaurant "La Palombière" à Monguillém

Décembre :

Atelier de vannerie sauvage.

Poterie tous les lundis.

Pour 2022 encore des ateliers nouveaux sont prévus et des sorties culturelles

- **LA SOCIETE DE CHASSE**

La société de chasse de Caupenne d'Armagnac présente tous ses vœux pour cette nouvelle année et surtout souhaite une bonne santé à tous.

Nous profitons de ce journal pour rappeler que pour la vente de venaison il faut s'inscrire auprès des personnes suivantes :

Michel BIDOT au 06-76-23-49-61

Jean-Pierre BRETHERS au 06-32-84-42-64

Jean-Marc BAILLON au 06-82-81-05-13.

Une fois de plus nous avons le regret de vous annoncer l'annulation de notre banquet de chasse du mois de Mars. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il sera possible de le refaire et vous retrouver en 2023

*Adishatz notre ami,
Salut Philippe*



Il nous est très difficile d'écrire ces quelques lignes suite à la disparition subite et tragique de notre ami Philippe LASSIS. Il était un membre plus qu'actif au sein de notre société et un personnage haut en couleurs qui avait toujours un mot ou une anecdote pour nous faire sourire. Il nous est impossible de raconter toutes ses aventures de chasse, le journal ne serait pas assez grand... Nous souhaitons que ta nouvelle traque t'apporte toutes les bécasses, sangliers, et autres animaux qui faisaient de toi un amoureux de la nature, qu'elle soit encore plus belle que toutes celles que tu as déjà pu avoir.

Nous espérons que de là-haut tu ne te foutas pas trop de notre gueule et seras indulgent suite à nos tirs manqués. Avec tout ton franc parlé, nous te faisons confiance pour ça !!

- **LES CAUP'S COUNTRY**

L'année 2021 fut encore une fois une année malheureuse en activité de notre club : pas de cours de janvier à juin et pas de bal organisé au mois de février.

Toutefois, les cours ont pu reprendre, en appliquant les gestes barrières, depuis mi-septembre avec des changements au niveau de nos animatrices. Vous trouverez donc Brigitte pour les cours des débutants, Marie-Claire pour les cours de novices et Christine qui vient de Mirande pour les cours d'intermédiaires.



Qui sont ces Caupennois ?



Guillaume PANTAINÉ
L'ÉCOLE DE LA PERFORMANCE

Genèse

Fondée à Nogaro en 1999 par Thierry Fornerod, l'École de la Performance est un organisme de formations professionnelles répondant aux besoins en formation des acteurs de la compétition.

Qui est Guillaume PANTAINÉ ?

Originaire du Cantal, et habitant Caupenne d'Armagnac, Guillaume est arrivé à Nogaro en 2010 pour y réaliser l'apprentissage de sa formation d'ingénieur au sein de l'entreprise Fior Concept. Passé par les rangs de l'École de la Performance en 2014, il a depuis réalisé son activité d'Ingénieur piste sur divers championnats européens en parallèle d'activités industrielles dans diverses entreprises locales. C'est en 2017 qu'il rejoint l'équipe de l'École en tant que coordinateur.

En juillet 2021, il en prend la direction et avec l'équipe en place, donne ainsi un nouveau souffle à l'entreprise tout en conservant ce qui en fait la force, l'humain.

Activités principales

Ainsi chaque année, ce sont 40 à 50 nouveaux apprenants qui signent un contrat de formation de 11 mois avec notre entreprise, leader internationale sur ce marché, avec un objectif commun : INTEGRER LE MONDE DE LA COMPETITION MECANIQUE.

Que ce soit pour les techniciens auto, techniciens moto ou ingénieurs, la formation débute à Nogaro. Tous sont préparés par le staff technique de l'École aux exigences du monde professionnel, avant de partir en entreprise mettre à profit ces apprentissages lors d'une saison de course.

Les stages amènent ces apprenants à exercer l'activité qu'ils convoitent au plus haut niveau. Chaque année, certains d'entre eux vont participer pour leur première saison aux 24h du Mans, au Bol d'Or ou toute autre course qu'ils ambitionnent.

Une formation de 5 mois dédiée exclusivement à la motorisation (mécaniquement comme électroniquement) est également proposée. Elle répond à un besoin exprimé par le monde professionnel, celui de la préparation et la restauration moteur. Le public

y est très varié et permet d'aborder aussi bien, toutes les étapes de la remise en état d'un moteur de véhicule de collection, que la préparation de moteurs modernes.

Débouchés professionnels

Les Débouchés sont excellents et les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 90% d'insertion professionnelle à la suite des formations de techniciens ou d'ingénieurs. Ainsi c'est chaque année des dizaines de nouveaux « anciens » de l'École de la Performance qui deviennent acteurs de la compétition mécanique à l'international.

Les activités course n'ont pas été impactées par les dernières turbulences traversées et les technologies de pointe qui équipent aujourd'hui les véhicules de course, auto comme moto, obligent les participants à aller vers la professionnalisation des structures de compétition.

Le monde très exigeant de l'entretien et la réparation de véhicules est aussi un bon « employeur » pour ces apprenants aux nouvelles compétences reconnues et plébiscitées par le monde professionnel.

A titre d'exemple, pour la session 2020-2021, ce sont près de 70 offres de stages qui ont été reçues à l'école pour les 22 techniciens auto qui étaient en formation.... Et pour la troisième année de suite, l'École aura reçu sur son espace emploi dédié aux anciens stagiaires plus d'offres qu'il n'y a eu de personnes formées !!



Formations Thématiques

En complément de ces activités principales, l'École de la Performance propose tout un catalogue de formations dites thématiques, destinées aux professionnels comme aux particuliers désireux de monter en compétences sur un thème bien précis. Carburant, Aérodynamique, Réglage châssis ou suspension (auto comme moto), Gestion électronique...

L'École a également des contrats de formation avec diverses structures extérieures pour lesquelles des formations spécifiques sont mises en place (organismes professionnels, lycées pro...)

Quel public ?



Formations Thématiques

Certaines sont très orientées par leur niveau technique aux professionnels aguerris ou en devenir. D'autres, plus faciles d'accès seront tout à fait bénéfiques pour un amateur qui a besoin d'en savoir plus pour ses expériences personnelles.

Les certifications obtenues par l'École (référéncée Qualiopi, plus haute reconnaissance pour un organisme de formation privé) permettent un financement intégral pour les professionnels du secteur de la mécanique auto ou moto, mais aussi des prises en charge par pôle emploi pour les demandeurs d'emplois ayant un projet professionnel en accord avec les formations convoitées.

Formation Motoristes

Plébiscitée par les professionnels en développement d'activités ou les néo-pro, la formation de motoriste a un niveau technique élevé et très ciblé. Son accès se fait sur sélection afin d'assurer l'objectif et la prise en compte des contraintes du métier de motoriste

Formations Techniciens

Elles sont destinées à ceux qui souhaitent intégrer, en tant que mécanicien, les métiers de la compétition. Les apprenants sont issus de toute l'Europe francophone. Le niveau minimal requis est le bac, mais plus que les diplômes, la sélection permet de s'assurer du bon profil et de la motivation à exercer dans l'univers exigeant de la compétition mécanique !

Formation Ingénieurs

Réservée aux diplômés bac+5, c'est la possibilité d'accéder à une spécialisation unique en France qui ouvre les portes du monde de la compétition mécanique et l'exploitation de véhicules sur tous les « terrains de jeu ». Les diplômés des plus grandes écoles d'ingénieurs Française, désireux d'évoluer vers la course, connaissent Nogaro et l'École de la Performance.

Technologies déployées

L'École est équipée de salles de formations, et plus de 1500m² sont dédiés à la formation dans les anciens bâtiments de Claude FIOR.

Ainsi on y retrouve divers véhicules auto ou moto, mais également une multitude de moteurs en tous genres et autres sous-ensembles mécaniques.

L'outillage est important : des outils à main de base aux outils de mesure les plus perfectionnés, en passant par un atelier d'usinage complet, tout y est. Notamment un banc de puissance permettant la mise au point des voitures comme, des motos, jusqu'à 1000cv !!

Équipe

Composée de 6 permanents pour le suivi administratif et l'encadrement pédagogique, l'École dispose d'une trentaine d'intervenants professionnels pour les formations, tous issus du monde de la compétition.

Sur 2022, les projets de développement de l'École nécessitent l'embauche de 2 personnes supplémentaire pour l'encadrement des activités d'atelier.

Quid des nouvelles technologies ?

On entend beaucoup parler de véhicules électriques et d'hybridation, mais rien de cela n'inquiète l'École de la Performance, bien au contraire.

Les nouvelles technologies sont perçues comme un élargissement du marché et déjà présentes au travers de formations sur ces énergies alternatives, leurs présentations et gestions.

Projets d'avenir

Avec un nouvel élan insufflé par la reprise, les projets sont nombreux et bien réfléchis. Les formations en place sont renforcées et actualisées en permanence. Vont se rajouter dans les mois qui viennent de nouvelles possibilités avec notamment l'accessibilité à certaines formations par l'apprentissage pour répondre encore un peu plus au marché professionnel.

L'association des anciens de l'École de la Performance va également voir le jour très prochainement afin d'augmenter encore un peu plus l'effet réseau. Pour ce faire, des rassemblements annuels seront organisés pour que les différentes sessions de retrouvent et se rappellent aux bons souvenirs de nos spécialités locales !



Les perspectives sont excellentes et les demandes du monde pro affluent

• UN CLIN D'ŒIL AU NOUVEL AN CHINOIS

Curry de légumes aux pois-chiches



LES INGRÉDIENTS

- 1 boîte de pois chiche cuits
- 1 boîte de tomates pelées et concassées
- 1 boîte de lait de coco (à 70% de coco minimum)
- 1 gros oignon rouge
- 1 grosse patate douce
- 1 grosse pomme de terre
- 1 poivron jaune
- 1 poivron rouge
- 1 petite gousse d'ail
- 4 càc de curry en poudre
- 2 càc de graines de cumin
- 1/2 càc de curcuma
- 1 grosse pincée de cannelle
- 1 cube de bouillon
- quelques feuilles de coriandre fraîche

PRÉPARATION

Épluchez votre patate douce et votre pomme de terre puis coupez-les en gros cube. Faites-les cuire à la vapeur pendant environ 15-20 minutes, jusqu'à ce qu'elles soient tendres (vous pouvez éviter cette étape en les faisant cuire avec les oignons au

début jusqu'à ce qu'elles soient tendres, mais cela risque prendre un peu plus de temps).

Coupez votre oignon en lamelles, puis faites-les revenir dans une casserole avec de l'huile d'olive et les graines de cumin ainsi que l'ail. Ajoutez ensuite les poivrons coupés eux aussi en lamelles, et faites-les cuire jusqu'à ce qu'ils soient tendres, puis ajoutez les épices.

Incorporez ensuite les pois chiches, vos cubes de pomme de terre, puis la boîte de tomates concassées et le lait de coco ainsi que le cube de bouillon. Mélangez bien puis laissez mijoter pendant 20-25 minutes tout en remuant de temps à autre pour que le fond ne colle pas à la casserole.

Salez-poivrez à votre convenance puis décorez avec quelques feuilles de coriandre fraîche. Vous pouvez le servir avec du riz basmati ou une autre céréale.

MAIRIE

75 Route de Caupenne
Le Village
32110 Caupenne-d'Armagnac

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Mardi : de 14h00 à 18h00

Le Mercredi : de 14h00 à 16h00

Du Jeudi au Vendredi : de 14h00 à 18h00

Contacts

Téléphone : +33 5 62 09 02 81

Télécopie : +33 5 62 69 08 54

Courriel : mairie.caupenne-armagnac@wanadoo.fr

Site : <http://www.caupennedarmagnac.fr>

Élaboration par Le Conseil Municipal